



LA PLAINE DES PALMISTES

**Affaire n°04-080419 : Budget Annexe de l'eau potable / Vote du Compte Administratif (CA) 2018**

**NOTA. /.** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **01 AVRIL 2019** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **24**

**Absent (s) : 01**

**Procuration (s) : 04**

**Total des votes : 27 (Le Maire ne participe pas au vote)**

**Secrétaire de séance : DE ALMEIDA SANTOS Sylvie**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

  
**LE MAIRE,**  
  
**Marc Luc BOYER**

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN  
DATE DU HUIT AVRIL**

**DEUX MILLE DIX-NEUF**

L'an deux mille dix-neuf le **HUIT AVRIL** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

**PRÉSENTS :** Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint - Laurence FELICIDALI 2<sup>me</sup> adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>me</sup> adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>me</sup> adjointe - Micheline ALAVIN 5<sup>me</sup> adjointe - Yves PLANTE 6<sup>me</sup> adjoint - Jean Benoit ROBERT 8<sup>me</sup> adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Alette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Éric BOYER conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

**ABSENT(S) :** Didier DEURWEILHER conseiller municipal.

**PROCURATION(S) :** Emmanuelle GONTHIER 7<sup>me</sup> adjointe à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>me</sup> adjointe - Jean Noël ROBERT conseiller municipal à René HOAREAU conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale à Laurence FELICIDALI 2<sup>me</sup> adjointe - Johnny PAYET conseiller municipal à Éric BOYER conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20190408-DCM04-080419-  
DE  
Date de télétransmission : 11/04/2019  
Date de réception préfecture : 11/04/2019

Affaire n° 04-080419:  
Budget Annexe de l'eau potable / Vote du Compte Administratif (CA) 2018

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal le compte administratif 2018 pour le budget annexe de l'eau.

❖ *Section d'exploitation*

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 668 677,90 € et les recettes en intégrant l'excédent reporté de 2017 à 1 621 120,71 € comme le détaille par chapitre le tableau ci-dessous :

SECTION D'EXPLOITATION					
chap	Dépenses	Réalisations	Chap	Recettes	Réalisations
011	Charges à caractère général	56 647,47	70	Produits des services	692 630,40
012	Charges de personnel	335 925,38	75	Autres produits de gestion courante	6 225,00
65	Autres charges de gestion courante		77	Produits exceptionnels	550,00
66	Charges financières	16 470,53	042	Opérations d'ordre entre sections	396 392,26
67	Charges exceptionnelles	32,64	002	Excédent d'exploitation reporté N-1	525 323,05
042	Opérations d'ordre entre section	259 602,35			
	<b>Total</b>	<b>668 678,37</b>		<b>Total</b>	<b>1 621 120,71</b>

Le résultat d'exploitation cumulé au 31 décembre 2018 s'élève à 952 442,34 €.

❖ *Section d'investissement*

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 644 792,60 € et les recettes à 2 282 244,65 € (avec l'intégration de l'emprunt réalisé de 1 076 976 €) et le report du solde d'exécution positif 2017 comme le détaille par chapitre le tableau ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
chap	Dépenses	Réalisations	Chap	Recettes	Réalisations
20	Immobilisations incorporelles	21 353,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	
21	Immobilisations corporelles	268,36	13	Subventions d'investissement	32524,2
23	Immobilisations en cours	196 624,07	040	Emprunts et dettes assimilées	1 076 976,00
16	Emprunts et dettes assimilées	30 154,91	040	Opérations d'ordre entre sections	259 602,35
040	Opérations d'ordre entre section	396 392,26	001	Solde d'exécution positif reporté N-1	913 142,10
001	Solde d'exécution négatif reporté N-1	0,00			
	<b>Total</b>	<b>644 792,60</b>		<b>Total</b>	<b>2 282 244,65</b>

Le résultat cumulé au 31 décembre 2018 de la section d'investissement s'élève à 1 637 452,05 €.

Le solde des restes à réaliser 2018 de la section d'investissement à reporter sur le budget 2019 s'élève globalement à - 279 126,95 €.

Le résultat net cumulé au 31 décembre 2018 intégrant les résultats des sections d'exploitation et d'investissement et les restes à réaliser s'établit donc à 2 310 767,44 €.

Le maire ne pouvant participer au vote quitte la séance, la 2ème adjointe Madame Laurence FELICIDLI étant désignée, à l'unanimité pour le suppléer.

L'élu, Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint, demande un vote à bulletin secret. A la majorité absolue, la procédure est acceptée.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20190408-DCM04-080419-  
DE  
Date de télétransmission : 11/04/2019  
Date de réception préfecture : 11/04/2019

Le conseil municipal désigne deux assesseurs pour les opérations de vote :

- Danielle ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe
- Yves PLANTE 6<sup>ème</sup> adjoint

Chaque conseiller municipal après appel de son nom a remis un bulletin de vote et a émargé.

POUR	CONTRE	BULLETINS BLANCS	NUL	NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS
08	17	02	00	25

Après dépouillement, le président proclame les résultats :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00

Nombre de votants ..... : 27

Nombre de bulletins Blancs..... : 02

Nombre des suffrages déclarés nuls :.....: 00

Nombre de suffrages exprimés : ..... : 25

Appelé à en délibérer, le conseil municipal :

- A la majorité absolue les membres présents et représentés du Conseil Municipal ont voté CONTRE, l'affaire ne peut donc être validée ;
- **AUTORISE** le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

---

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE,

Marc Luc BOYER



Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20190408-DCM04-080419-  
DE  
Date de télétransmission : 11/04/2019  
Date de réception préfecture : 11/04/2019

